

A votre avis, Jean-François Soulet, quels phénomènes expliquent cet irrédentisme qui oppose les Etats baltes à l'Etat soviétique ?

— Je crois qu'on ne peut pas parler d'irrédentisme, dans la mesure où il n'existe pas de revendications territoriales majeures entre les Etats baltes et l'Etat soviétique. A la différence des *terres non rachetées* restées à l'Autriche-Hongrie et réclamées par les irrédentistes italiens, les Pays baltes sont d'une civilisation différente (germano-scandinave) de la civilisation slave et la langue russe ne s'y est jamais vraiment imposée.

Cela dit, il existe un très ancien et lourd contentieux historique entre les Etats baltes, l'Etat russe, puis l'Etat soviétique.

Après avoir été, en effet, l'objet de visées expansionnistes de la part des Allemands, qui entreprennent de christianiser la Livonie au XII^e siècle, et s'appuient sur des ordres de moines-soldats dépendant des chevaliers teutoniques, les Pays baltes sont convoités par les tsars russes, très tôt soucieux de disposer — pour des raisons stratégiques et économiques — d'une large ouverture sur la Baltique. Après plusieurs tentatives — la première dès le XI^e siècle! — la Russie parvient à ses fins et se voit confirmer la possession de l'Estonie et de la Livonie (1) en 1721, puis, à la suite des partages de la Pologne (1772-1795), acquiert le sud de la Lettonie et la Lituanie. Incorporés dans l'immense empire russe, les Pays baltes paraissent condamnés à une intégration totale et définitive...

Comment expliquer le miracle de leur résurrection en 1919 ?

— Le terme de *miracle* ne me paraît pas excessif, tant le sort de ces minuscules pays semblait définitivement scellé. Le premier miracle fut d'abord la renaissance linguistique et littéraire qu'ils connurent au cours du XIX^e siècle, et qui s'explique comme une réaction à la politique d'assimilation brutale des Russes, et, pour la Lituanie, des Polonais. Ce renouveau engendra un mouvement émancipateur qui porta ses fruits à la fin de la Première Guerre mondiale. A lui seul, il n'aurait toutefois pas suffi pour redonner l'indépendance aux trois Etats baltes. Le facteur décisif fut, bien entendu, l'effondrement de l'empire tsariste et l'anarchie du nouvel Etat soviétique. Mais il fallut aussi, la pression — forte et efficace — du lobby balte formé par les émigrés aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France.

Laissons l'empire russe, et venons-en à l'Union soviétique. Vous parliez à ce propos d'un lourd contentieux ?

— Il n'était pas question pour les nouveaux maîtres de la Russie — même s'ils ne cessaient de se proclamer respectueux des nationalismes — de renoncer à la *région du Nord-Ouest* (nom donné à la zone baltique sous les tsars). Le protocole secret du pacte signé avec l'Allemagne le 23 août 1939 assura à Staline la possession prochaine de la Lettonie et de l'Estonie, la Lituanie devant revenir à l'Allemagne.

En juin 1940, les troupes soviétiques pénétrèrent dans les Etats baltes, organisèrent des élections *sous contrôle*, déportèrent les élites (quarante mille Lituaniens), bref, firent régner la terreur.

Ce coup de force et ces persécutions expliquent plus encore que la présence d'une forte proportion d'Allemands de souche (surtout en Lettonie), l'accueil fait, en juin 1941, aux troupes hitlériennes, grâce auxquelles la plupart des Baltes espéraient récupérer l'indépendance. L'illusion fut de courte durée. Mais, à la fin de la guerre, la vengeance de Staline à l'encontre des collaborateurs fut terrible et acheva d'éduquer un mur indestructible de haine entre le régime soviétique et les populations baltes.

Celles-ci résistèrent par la violence jusqu'au début des années cinquante. Après avoir lutté contre les nazis, plusieurs organisations de partisans, dont l'Armée de Libération lituanienne (LFA), s'appuyant sur le clergé et la population rurale, menèrent une véritable guérilla contre l'occupant soviétique. La collectivisation forcée porta un premier coup à cette résistance, car les partisans, jusque-là, trouvaient asile dans les fermes individuelles. Mais l'élément décisif fut le recours des Soviétiques aux moyens les plus radicaux, à savoir l'extermination des combattants et la déportation, en 1948-1949, de quatre cent mille Lituaniens, cent cinquante mille Lettons et trente-cinq mille Estoniens...

La résistance ne fut pas pour cela anéantie. Aux formes violentes et ouvertes succédèrent des formes pacifiques et clandestines. Dès les années « 60 » et surtout « 70 », se constituèrent des groupes oppositionnels défendant les droits religieux, linguistiques et politiques. Ce n'est pas un hasard si, au cours de la période gorbatchevienne, les Baltes comptèrent parmi les populations les plus en pointe dans la contestation nationale.

Quel peut être l'avenir économique et politique de ces trois minuscules Etats ?

Observons d'abord qu'il existe par le monde, notamment en Europe, des Etats tout aussi petits et qui n'en sont pas moins indépendants. Sans évoquer le Liechtenstein, l'Andorre ou le Luxembourg, il suffit de penser à la Belgique, d'une superficie moitié moindre de celle de la Lettonie ou de la Lituanie; ou encore au Danemark qui, de ce point de vue, n'arrive pas tout à fait au rang de Lestonie.

Néanmoins si ces pays — qui disposent d'une infrastructure et d'un savoir-faire bien supérieur à la plupart des autres républiques soviétiques — veulent bénéficier du meilleur avenir économique et politique possible, il leur est indispensable d'envisager des unions. Union d'abord entre eux; ce qui ne sera pas simple, si l'on prend en compte leurs différences culturelles, les litiges et les rivalités qui les opposent et si l'on se souvient de l'échec des tentatives de regroupement pendant l'entre-deux-guerres, notamment de celle de « l'entente à cinq », avec la Finlande et la Pologne. On peut cependant

espérer que la raison l'emportera et que des formules souples de confédération pourront être trouvées entre les trois Etats et leurs voisins européens, y compris... russes.

En l'état actuel de la Constitution, à quoi pourrait ressembler une Union soviétique éclatée ? Jusqu'où peut-on aller dans l'autonomie des républiques et peut-on imaginer des Etats-Unis soviétiques à l'image des Etats-Unis d'Amérique ?

Envisager un éclatement dans le cadre constitutionnel est impossible. La Constitution de 1977 a pour caractéristique son orientation unitaire. Elle repose sur la reconnaissance d'un parti, d'un peuple, d'une armée et d'une langue commune. Elle maintient certes le système fédéral et prévoit même (article 72) le droit à la sécession. Mais celui-ci est beaucoup plus compliqué à appliquer que dans la Constitution de 1936. L'une des seules brèches constitutionnelles dans laquelle on pu s'engouffrer ces dernières années les républiques en mal d'indépendance a été le concept de souveraineté. L'article 76 de la constitution affirme, en effet, que « la république fédérée est un Etat souverain ». Que faut-il mettre sous ce concept ? Depuis 1988, les Etats baltes se sont efforcés de lui donner l'acception la plus large possible en s'appropriant toutes les ressources naturelles en rompant avec le PCUS, en dispensant les Lituaniens du service militaire dans l'armée soviétique... Le pouvoir central, par la voix de Gorbatchev, a fortement combattu pareille interprétation jugée en contradiction avec la Constitution mais n'a pu finalement freiner le mouvement vers l'indépendance.

Aujourd'hui, le problème n'est plus de chercher une solution qui puisse être conforme à la Constitution de 1977, celle-ci ayant été peu à peu vidée de son sens et bafouée par les mesures récentes mais d'inventer une nouvelle Constitution qui prenne en compte la volonté de souveraineté effective de la plupart des Etats. Parmi les mille formules possibles, j'avoue ne pas en imaginer qui s'apparentent à celle des Etats-Unis. Les différents Etats constituant ce dernier pays n'ont, en effet, jamais eu une individualité nationale (culture, langue, histoire) comparable à celle des républiques soviétiques. La fusion au sein d'un Etat fédéral soulevait donc beaucoup moins de problèmes. Compte tenu de la force et de l'exaspération des nationalismes des républiques soviétiques, j'aurais tendance à imaginer plutôt des formules type confédérale et supranationale, se rapprochant peut-être de celle de la Communauté économique européenne.

Interview recueillie par Jean-Jacques Rouch.

(1) Livonie : Ancienne dénomination des régions occupées par les Lites et qui correspond, grosso modo, aux territoires des actuelles Lettonie et Estonie.